



ur.martinique@ufap.fr

COMMUNIQUE

SOUTIEN AU PERSONNEL SOIGNANT

L'UFAP MARTELE LA CREATION URGENTE D'UNE UNITE HOSPITALIERE SPECIALEMENT AMENAGEE (UHSA)

Ducos, le 18 Avril 2024

Ce Mercredi 17 Avril 2024, les personnels soignants de l'Unité de Soins Intensifs Psychiatriques (USIP) de Mangot Vulcin, ont exercé un droit de retrait face à l'insécurité grandissante liée à la prise en charge exclusivement de personnes détenues. Dans cette Unité, 11 lits sur 15 sont occupés par des patients-détenus qui présentent des troubles du comportements. Pour ces personnels, la coupe est pleine. Ils s'insurgent d'être abandonnés et de devoir faire face à des profils hétéro-agressifs dont la vigilance ne leur permet même pas d'empêcher la confection d'armes artisanales. Très clairement, ils se disent ne pas détenir l'expertise des surveillants pénitentiaires, en termes d'observation et renvoient leur quotidien à l'exercice des missions médicales qui leur sont confiées. Ils n'ont pas à jouer au chat et à la souris face à des usagers dont le rôle est de mettre continuellement le système règlementaire à défaut. Des usagers qui pourtant doivent suivre des traitements médicaux spécifiques.

Le 11 Janvier 2024, les représentants de notre organisation syndicale **UFAP UNSa Justice Martinique** et le Député Marcellin Nadeau avaient été reçus au Centre Hospitalier Maurice Despinoy par la Directrice adjointe et la Cheffe de service de l'Unité de Soins Intensifs en Psychiatrie. Cette rencontre s'inscrivait dans la continuité des travaux de lutte initiés depuis novembre 2022, contre les discriminations structurelles, en milieu pénitentiaire, entre l'hexagone et l'Outre-Mer. Cette visite avait aussi mis en évidence les difficultés liées aux moyens de prise en charge, par les personnels de santé, des populations souffrant de troubles psychiatriques. Les chiffres analysés sur la santé mentale en Martinique sont inquiétants et alertent sur la recrudescence des violences sur notre territoire. La population pénale est fortement concernée par ces troubles psychiatriques.

Pour répondre à l'inquiétude des soignants, il y a donc urgence que la Martinique soit dotée d'une Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA).

Seul ce type d'établissement peut répondre aux besoins des patients, des familles et de la société martiniquaise déjà anxiogène par les conséquences liées aux pesticides, aux phénomènes climatiques...

70% des détenus du Centre Pénitentiaire de Ducos bénéficient d'un suivi médical. 40% d'entre eux présentent des troubles du comportement inquiétants. Dans un établissement privé de moyens humains, matériels et structurels et qui lutte par ces propres moyens contre les violences en détention et les trafics de stupéfiants responsables des troubles du comportement. Il faut compter 1009 détenus pour 736 places, soit une surpopulation pénale de 137 %, propice à l'accroissement des problématiques.

L'UFAP UNSa Justice Martinique abonde totalement dans le sens des soignants. L'ARS ne peut pas continuer à considérer ces personnels comme de la chair à canon.

L'UFAP UNSa Justice Martinique insiste et redit que la Martinique, à l'instar de l'hexagone, doit être dotée d'unités hospitalières sur le plan psychiatrique et somatique (UHSA-UHSI).

**Pour l'UFAP UNSa Justice Martinique,
Le Secrétaire Général de l'Union Régionale,
Stéphane LORDELOT**